
# Chapitre 9 : Les processus de clôture et d’ouverture d’un exercice

À la fin de chaque exercice comptable, l’entreprise doit produire les états comptables obligatoires et pour cela doit procéder à la clôture de ses comptes et à leur réouverture au début de l’exercice suivant

## Le processus de clôture de l’exercice

Les logiciels de comptabilité réalisent automatiquement les opérations de clôture et de réouverture des comptes ainsi que l’édition des différents documents de synthèse.

On distingue trois étapes lors de la clôture de l’exercice comptable.

**La 1re étape** consiste à solder les comptes de charges et de produits (classes 6 et 7) à la clôture de chaque exercice comptable grâce à une écriture comptable de virement sur le compte de résultat. IL s’agit de créditer les comptes de charges et à débiter les comptes de produits pour le montant de leur solde respectif soit par :

* le crédit du compte 120 Résultat de l’exercice (bénéfice) si les produits sont supérieurs aux charges ;
* le débit du compte 129 Résultat de l’exercice (perte) si les charges sont supérieures aux produits.

Le compte de résultat peut alors être établi par report des comptes de produits et de charges.

**La 2e étape** consiste **à calculer le solde définitif des comptes de classe 1 à 5 et à réaliser la balance de clôture.**

Après l’écriture de soldes des comptes de gestion (1re étape), ces derniers n’apparaissent plus dans la balance. La **balance de clôture** va regrouper les comptes de classes 1 à 5 et comporter le compte 12 résultat de l’entreprise.

**Au cours de la 3e étape** **les journaux sont arrêtés**. Dès lors, tous les comptes de classe 1 à 5 débiteurs sont soldés par le débit du compte 891 Bilan de clôture et les comptes créditeurs sont soldés par le crédit du compte 891 Bilan de clôture.

À partir de cette étape :

**Le bilan est établi.** En principe les comptes de bilan ayant un solde débiteur sont inscrits à l’actif et les comptes de bilan ayant un solde créditeur sont inscrits au passif. Toutefois il existe deux exceptions :

* les comptes d’amortissements et dépréciations ont un solde créditeur mais sont inscrits à l’actif du bilan dans une colonne soustractive ;
* le compte Résultat de l’exercice, quelle que soit la nature de son solde sera présent au passif dans les capitaux propres.

**De même que l’annexe.** L’annexeregroupe plusieurs états et tableaux qui permettent de comprendre les données chiffrées présentées dans le compte de résultat et le bilan. Parmi les tableaux composant l’annexe, on trouve le tableau des immobilisations, le tableau des amortissements, le tableau des provisions et l’état des échéances des créances et des dettes.

## Le processus d’ouverture d’un nouvel exercice

Par respect du principe de continuité de l’exploitation, la réouverture des comptes consiste à contrepasser l’écriture du bilan de clôture dans le journal des « à nouveaux » de façon à réouvrir chaque compte des classes 1 à 5 avec le solde qu’il présentait à la clôture de l’exercice précédent. Elle consiste à :

* débiter l’ensemble des comptes ayant un solde débiteur à la clôture du précédent exercice (et créditer le compte 890 Bilan d’ouverture) ;
* créditer l’ensemble des comptes ayant un solde créditeur à la clôture du précédent exercice (et débiter le compte 890 Bilan d’ouverture).

De ce fait, chaque exercice comptable débute avec une balance d’ouverture qui correspond à la balance de clôture de l’exercice précédent et donc un bilan d’ouverture N+1 qui correspond au bilan de clôture N.